



Centre - Bourgogne

**Direction Territoriale Centre-Bourgogne**  
**1, Chemin Jacques de Baerze**  
**CS 36229**  
**21 062 Dijon Cedex**

À l'attention de :

**M. Bertrand SPECQ**  
**Directeur de la DT-CB**

**Objet : Réunion de concertation du 2 février 2022**

**V/réf. : Projet de Règlement Utilisation Véhicule de service en date du 27/01/22 (date réception mail),  
Protocole dialogue social – Propositions Formelles de la direction en date du 10/12/21.**

**N/réf. : Notre courrier du 27 janvier 2022 Report de date.**

**PJ. : Protocole dialogue social – Propositions Formelles de la direction en date du 10/12/21 avec expression  
de l'intersyndicale.**

Monsieur le Directeur,

Le 27 janvier 2022, dans le cadre des discussions de sortie de conflit que nous avons engagées depuis mi-septembre 2021, vous nous avez adressé une nouvelle version du projet de règlement d'utilisation des véhicules de service.

A cette même date, l'intersyndicale, par courrier, vous a sollicité un report de date de réunion du fait de l'absence d'un grand nombre des membres de la délégation. Cette réunion était initialement prévue le 2 février 2022, nous constatons à ce jour que celle-ci n'a pas été reprogrammée.

Dans ce courrier, nous vous avons fait partager qu'elle ne saurait engager, ni des discussions, ni des négociations sur le projet COP du fait qu'elle considère unanimement que des points de la partie A ne sont pas réglés. De même, l'intersyndicale s'est engagée à vous adresser son expression sur ce sujet très prochainement.

Comme nous nous étions engagés, nous vous prions de trouver en PJ notre expression concernant la partie A et restons dans l'attente de votre proposition de programmation d'une nouvelle réunion.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur l'expression de nos salutations syndicales les plus respectueuses.

**Pour la CGT**

**Ph. Saïd**

**Pour la CFDT**

**P. Blanc**

**Pour Force Ouvrière**

**M. Brochot**

**Pour FSE**

**C. RENARD**

**Par mail le 08/02/22 à 14 :57**

**Ch. Renard**